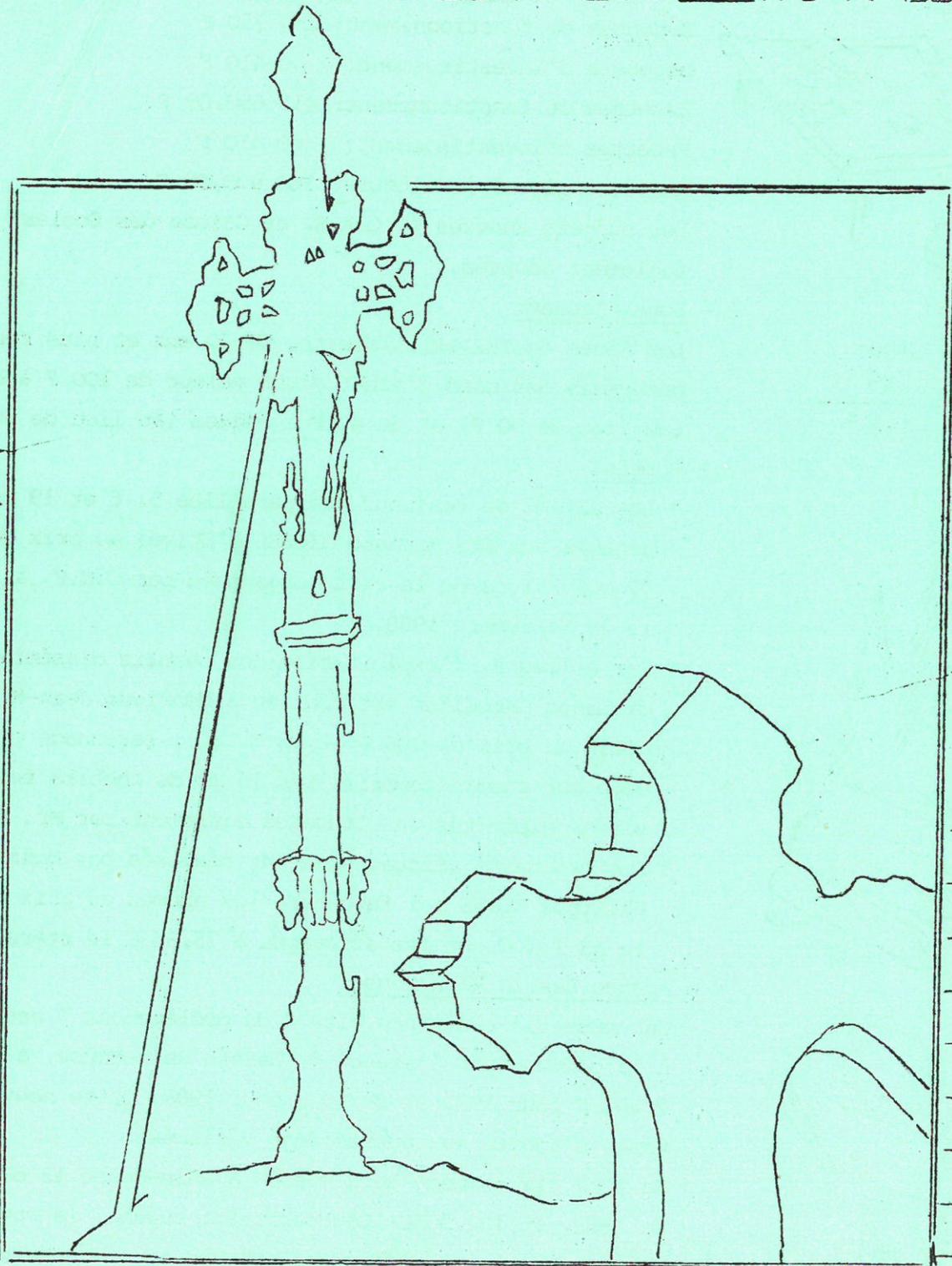


ENTRÉE-NORD.

THIAVILLE S^z MEURTHE N°251 NOV. 1988



**** EN DIRECT DU CONSEIL ****

Compte-rendu sommaire de la réunion du 14 Octobre 1988.

Présents: 12. Excusés: 3 (CATHERINE, POIREL, GEORGES G.)

1.- Budget supplémentaire:

Le budget supplémentaire est approuvé et s'établit ainsi:

Dépenses de fonctionnement: 253 750 F
Dépenses d'investissement: 40 410 F
Recettes de fonctionnement: 417 650,09 F
Recettes d'investissement: 40 410 F
Excédent global de clôture: 163 900,09 F

Les budgets annexes (C.C.A.S. et Caisse des Ecoles) sont également adoptés.

2.- Bons d'achat:

Les Aînés de ~~THIAVILLE~~/Meurthe de 70 ans et plus recevront désormais des bons d'achat d'une valeur de 100 F à Noël (au lieu de 90 F) et de 40 F à Pâques (au lieu de 30 F).

3.- Forêts:

- * Les 231 m³ de résineux des parcelles 5, 6 et 19 ont été adjugés aux Ets Bernard MICHEL d'Etival au prix de 42 000 F lors de la vente organisée par O.N.F. à Lunéville le 28 Septembre 1988.
- * Par ailleurs, l'exploitation des chablis disséminés sur diverses parcelles est confiée à Monsieur Jean-Michel COLIN au prix de 100 F le m³ T.T.C., façonnage et débar dage sur chemin compris. Les 15 m³ de chablis feuillus seront exploités en affouages également par Mr. COLIN.
- * Les prochains affouages seront réalisés par Monsieur Philippe DENIS qui façonnera les grumes au prix de 52,75 F le m³ T.T.C. et les affouages à 75,96 F le stère T.T.C.

4.- Agence Bassin Rhin-Meuse:

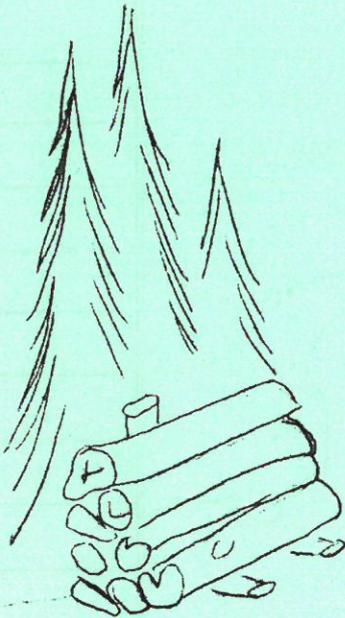
Une nouvelle redevance dite " de prélèvement " est réclamée à la commune par l'Agence de Bassin Rhin-Meuse, à savoir: 2 600 F pour 1987 et 2 750 F pour 1988. Cette nouvelle redevance s'ajoute aux autres déjà réclamées.

En 1987, la commune aura versée à Rhin-Meuse 12 827,81 F et en 1988, 16 102,50 F! Contrepartie: aucune, la commune ne pouvant (renseignement pris) obtenir aucune subvention pour son réseau d'eau ou pour l'actuel réseau d'assainissement!



100
+ 40

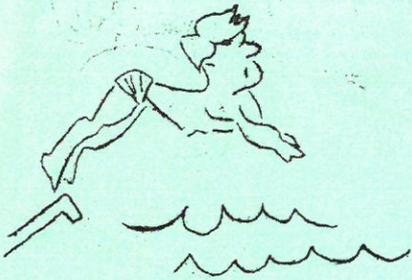
140 F



5.- Piscine, classe de Madame BOURGUIGNON.

Les enfants scolarisés chez Mme BOURGUIGNON (3 ans et jusqu'au cours préparatoire inclus) pourront désormais fréquenter la piscine de Baccarat. Cette amélioration, souhaitée par les parents, réduira encore les différences qui auraient pu exister entre la scolarisation urbaine et rurale. La commune financera le transport. Cette mesure est prise à titre d'essai jusqu'aux vacances de Noël. Elle sera reconduite si la fréquentation est satisfaisante.

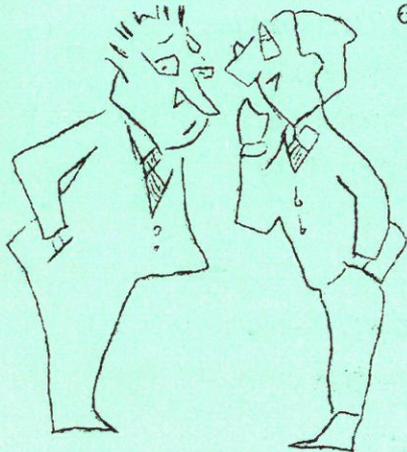
A noter que les élèves scolarisés auprès du Directeur bénéficient de l'activité piscine depuis bientôt 10 ans.



6.- Location du Foyer Rural.

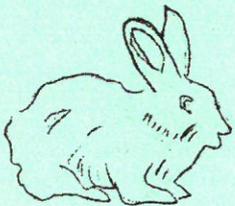
Le Conseil a procédé à un échange très large des modalités actuelles de location de la salle du Foyer Rural. Les divers problèmes ont été abordés: prix, mobilier, vaisselle, nettoyage par les locataires, par les Associations, chauffage, surveillance de l'utilisation, etc... Les problèmes à résoudre sont complexes et les élus ont décidé de ne prendre aucune décision hâtive et de réfléchir aux diverses formules pratiquées ailleurs.

Il s'agit donc d'un dossier sur lequel on reviendra, aucune modification au système actuel n'étant apportée jusqu'à nouvel avis.



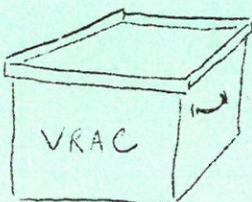
7.- S.A.F.E.R.:

La Société d'Aménagement Foncier Rural est autorisée à exercer son droit de préemption pendant 5 nouvelles années. A Thiaville, ce droit s'exercera dès que la superficie sera égale ou supérieure à 10 ares.



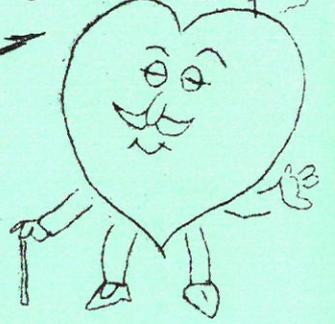
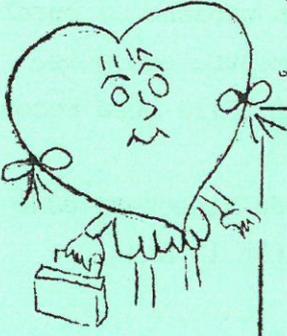
8.- Divers.

Différentes demandes de subvention sont classées sans suite. Une lettre de remerciements du Rotary Club est parvenue en Mairie pour la collecte des médicaments et une de la Paroisse St-Luc de Raon-l'Etape pour les vieux papiers. Le Maire fait le point des travaux en cours et répond aux questions. La séance est levée à 23 h 45.



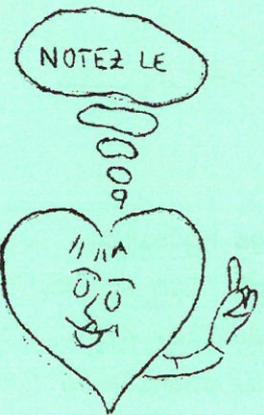
Dis, Papy...
Moi aussi, je donnerai mon sang
de 18 à 65ans comme toi

Bravo fillette et soches
qu'une femme peut le donner
3 fois par an et un homme s'fuit
Alors vas donc



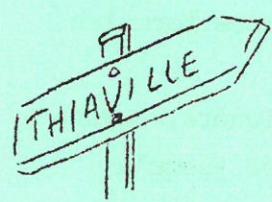
A THIAVILLE
LE 21 NOVEMBRE 88 DE 16 H A 19 H

** PROCHAINES MANIFESTATIONS **



13 Novembre:	Belote	Club Amitié Thiaville
27 Novembre:	Choucroute(à midi)	F. R. Thiaville
21 Novembre:	DON DU SANG	THIAVILLE/Meurthe
07 Décembre:	Char de St-Nicolas	A.F. Thiaville
17 Décembre:	Noël des enfants	F.R. Lachapelle
18 Décembre:	Noël des enfants	A.F. Thiaville

** LA VIE DU VILLAGE **



Nouveaux habitants: Madame Veuve Christiane PERRY, venant de Saint-Rémy, habite depuis le début octobre chez ses enfants, Mr. et Mme Claude ODILE, 16 bis, rue du Moulin.
Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue parmi nous.

** PROVERBES **

En patois

Traduction

1 E lè Saint-Mârtin I faû payî le chârron et le marchaû	A la saint-Martin Il faut payer le charron et le maréchal-ferrant.
2 La Saint-Martin venue, Le rabourou roteure sa charrue;	La Saint-Martin venue Le laboureur rentre sa charrue.
3 E lè Sainte-Catherine Tout bô prend rèceû.	A la Sainte-Catherine Tout bois prend racine.
4 Hivèr pô pressé Vin èvo Saint André	Hiver peu pressé Vient avec Saint André
5 En nôvempe s'é tinne L'onnâille sré bonne.	En novembre s'il tonne L'année sera bonne.

** C O N S E I L S **

DOUZE CONSEILS AUX COMMERCANTS.

- * Ne centralisez pas l'encaisse en un seul point de votre établissement.
- * Piégez votre encaisse en relevant les numéros d'une liasse de billets.
- * lors d'opérations bancaires (retraits ou dépôts) évitez l'habitude (jour, heure, itinéraire) et conservez les fonds sur vous en ayant un objet pour créer une diversion (sacoche vide à la main par exemple).
- * Protégez efficacement vos vitrines.
- * Signalez à la Gendarmerie les personnes suspectes rôdant aux abords de votre établissement.

EN CAS D'AGRESSION.

- * Efforcez-vous d'observer votre agresseur pour donner un signalement aussi précis que possible (marque particulière, gaucher, tatouage, cicatrice, lunettes de vue, etc...)
- * Notez le moyen de fuite et la direction prise par vos agresseurs.
- * Relevez le type, le numéro, la couleur de la motocyclette ou de la voiture des malfaiteurs.
- * Ne restez pas seul dans le magasin: faites l'acquisition d'un chien si possible.
- * Ayez toujours près de vous le numéro de téléphone de la Gendarmerie.
- * Donnez immédiatement l'alarme en composant ce numéro.
- * Maintenez les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée des gendarmes pour qu'ils puissent relever tous les indices utiles (empreintes, etc...)

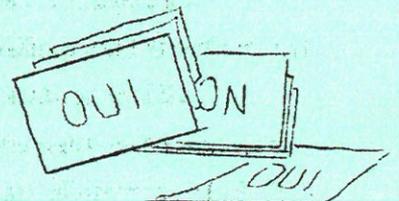
En tous cas, sachez que:

Si vous avez un doute concernant la sécurité de votre commerce ou sur un éventuel projet de protection de celui-ci, votre Brigade de Gendarmerie est tout à fait disposée à vous donner quelques conseils.

** R E F E R E N D U M **

Résultats du référendum du 6 Novembre (dans notre commune)

Inscrits: 462		
Votants: 205	O U I :	123
Exprimés: 167	N O N :	44



M . J .

.../...

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

1.- SAPEURS - POMPIERS. <

Un don de 245,60 F a été fait à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers lors du mariage de Thierry GEORGES avec Nathalie WEYAND. Nous les en remercions et leur renouvelons nos voeux de bonheur.

D . G .

2.- TENNIS DE TABLE:

Après une première année assez brillante (1ère place pour les Espoirs, 2ème place pour l'équipe Honneur, plusieurs victoires individuelles en tournoi), le Club de Tennis de table entame sa seconde saison.

Deux équipes participent au Championnat Départemental 3, groupes Vosges, (déplacements moins loins qu'en Meurthe-et-Moselle).

La première équipe, qui a comme ambition la montée en Départementale 2, est pour l'instant en tête de son groupe avec trois victoires en trois matchs (17-1; 18-0; 13-5). COSSIN C., MARCOT A., BERTHIER R. et JEANNE L. composent cette équipe qui a même battu 2 équipes de D.2 en amical sur le score de 16-2: GOLBEY et LA BOURGONCE.

La deuxième équipe se situe en milieu de tableau avec une victoire (15-3) un nul (9-9) et une défaite (8-10).

Cette équipe n'ambitionne cette année qu'une place en première moitié de tableau. MARCOT C., COSSIN B., PETTOVEL D., FRANCHOIS P., SIMON K et DIVOUX F. composent cette équipe avec des roulements chaque semaine et des remplacements en équipe première.

Enfin, une troisième équipe participe au Championnat Foyers Ruraux Espoirs Les nouveaux joueurs se trouvent dans cette équipe: COUTY Ph., BERNARD Ph., COSSIN D. et JEANNE A. ainsi que DEBRAY Th. et GIROUX B., deux " anciens ".

En outre, trois joueurs participent au Championnat de Lorraine individuel:

- * En Séniors, COSSIN Christophe: au 1er tour à Bains-les-Bains, il a eu un apprentissage difficile face à des joueurs de D.I., voire de Régionale 4.
- * En Juniors: MARCOT Alexis et BERTHIER Raphaël: au 1er tour à Golbey, le premier a terminé 7ème sur 21 et le second 10ème.

C'est un résultat satisfaisant pour un début.

Le 2ème tour se déroulera le 12 Novembre à Golbey pour les Juniors et le 13 Novembre à Neufchâteau pour les Séniors.

De plus, une équipe Junior participera le 11 Novembre à Saint-Dié aux Interclubs (tour préliminaire).

Il y a actuellement dans le Club de Tennis de Table de Thiaville 16 joueurs Les personnes qui désirent se joindre à eux pour pratiquer ce sport peuvent s'inscrire le mercredi ou le samedi à partir de 16 heures sous le préau de l'école.

B . C .

3.- JUDO.

Le lundi 12 Septembre 1988, Mademoiselle Laure CHAXEL a fait son entrée en judo dans les adolescents et adultes pour la saison 1988-1989.

Le lundi 7 Novembre, au passage de grade, elle a obtenu sa ceinture jaune.

Bravo et bonne continuation.

J . S .

Le don du sang c'est
aussi notre affaire ...

Alors rendez vous à toutes et à tous
devant le Maire de Thiaville

Lundi 21 Novembre 88
de 16^h à 19^h

THIAVILLE PROPRE ... C'EST TOUTE L'ANNEE ... CONTINUONS ...

LES SUCCESSIONS. (sans mineurs)

La coutume municipale de Baccarat, Moyen et Rambervillers avantageait la Veuve. En effet, si la Coutume de l'Evêché de Metz ne lui accordait que sa " chevesse ", c'est-à-dire Habits, Bagues et Joyaux et un Lit garni ni le pire ni le meilleur, celle de Baccarat, Moyen et Rambervillers stipule:

Article 2: Après la mort de l'homme, sa femme suivant la dite Coutume prend et emporte tous les biens meubles délaissés par feu son dit Mary à la charge de payer les dettes qu'il aura faites, soit qu'il y ait enfant ou non.

Mais quelquefois, malheureusement pour la veuve, les dettes étaient plus importantes que la valeur des meubles, alors elle renonçait à la succession: " elle jetait la clef sur la fosse " ou " la rendait au Maire de Justice de Bertrichamps ".

" Déclaration du 10 may 1740 au Greffe de la Justice de Bertrichamps:

Marie Jean Claude veuve de Pierre Gerard decedé le vingt un du mois d' avril dernier et enterré dans la paroisse dudit Bertrichamps le lendemain vingt deux dudit mois laquelle a declare qu'alors de son enterrement elle a jetté la clef sur la fosse de son enterrement pour avoir renoncé aux meubles de leurs Communautés et qu'en consequence elle declare en outre y renoncer judiciairement et quelle na rien pris en yceux ny pretend rien non plus que dans les biens dudit feu Gerard son mary de tout quoy elle a requis acte de sa declaration et a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque apres lecture a elle faite par le Greffier souscrit.

marque de Marie

Clement, greffier "

(Justice de Bertrichamps - A.D.M.M. BJ 7842)

LES SUCCESSIONS AVEC DES HERITIERS MINEURS.

Dès l'ouverture d'une succession à des héritiers mineurs, le représentant de l'Evêque, le Procureur fiscal, met en route toute une machinerie administrative:

1.- Demande du Procureur fiscal de pose de scellés par le Maire de Justice.

Requête a afin d'apposé de sellé.

Messieurs les Premier Juge, les officiers en la Justice de Bertrichamps, Remontre le procureur fiscal au siège que par le décès de Nicolas Philippe Lainé Labr a Thiaville arrivé Cejourd'huy dix huit du present mois de janvier sur les deux heures du matin le Remontrant étant informé que la succession dudit defunt se trouvait ouverte ases heritiers du nombre desquels existaient deux enfants

procrées de son quatrieme mariage avec Jeanne Divoux pour l'Interet desquels de meme que de tous autres ayants droits dans ladite succession mais particulie-
rement pour les dits Mineurs Le remontrant Estimait se pourvoir d'office a L'effet
de faire proceder a L'aposition de nos scellés partout ou il conviendra dans la
maison du deffunt....

Ancel

Nous avons pris jour a cejourd huy trois heures de relevée a L'effet de nous
transporter dans la maison mortuaire dont il s'agit pour y proceder suivant les
fins du présent réquisitoire a Bertrichamp Le 18e janvier 1772. J C Boudot"
(Le procureur fiscal avait été informé par le Maire de Thiaville).

2.- Apposition de scellés.

" Procès verbal d'apposé de scellé du 18e janvier 1772:

Cejourd'huy Dix huit Janvier mil sept cent soixante et douze trois heures
de relevée

Par devant Nous Jean Claude Boudot Maire en La Justice de Bertrichamp
est comparu le procureur fiscal au siège.....il nous a requis de prendre
ainsy que de raison et a signé

Ancel.

Surquoy Nous Maire Commissaire avant nommé avons donné acte au comparant
de ses dires déclarations et réquisitoires en consequence et en sa présence nous
sommes transportés dans la maison mortuaire dont il s'agit nous avons apposé nos
scellés sur les serrures de deux armoires existantes dans le poil de Ladite maison
sur celle de la porte de la chambre haute au dessus du poil qui prend jour sur la
rue, sur celle du coffre existant dans une chambre derriere prenant jour sur le
jardin avec des bandelettes de papier blanc que nous avons cacheté en Cire rouge
de notre cachet ordinaire et a L instans remis Les clefs desdites Serrures entre
les mains de notre greffier ordinaire pour par Luy en faire La représentation
toutes fois il en sera Requis de tout quoy nous avons fait et dressé Le present
proces verbal pour servir et valloir Ceque de Raison que nous avons signé avec
notre Greffier et a l'assistance du Sergent Voignier aussy souscript avec nous
C Divoux George voignier Ancel J C Boudot.
greffier.

(Nicolas Philippe était un notable de Thiaville. Sa maison comporte une
chambre à l'étage, fait rare à cette époque.

- Le poil était la belle chambre au rez-de-chaussée de la maison).

C . B . (à suivre)